



**SERVICE D'APPUI AUX MOBILISATIONS  
ET À LA VIE RÉGIONALE CSN LAURENTIDES**  
289, rue De Villemure, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5  
courriel : [jacinthe.pilon@csn.qc.ca](mailto:jacinthe.pilon@csn.qc.ca)

---

St-Jérôme, le 2 novembre 2010.

Communiqué de presse pour publication immédiate

### **Nouveau contrat de travail pour les syndiqué-es CSN de l'usine du Commensal à Boisbriand**

Réunis en assemblée générale, le 16 octobre dernier, les salarié-es de l'usine Commensal ont adopté la dernière offre de l'employeur déposée à la table de négociation.

C'est en mai 2010 que le syndicat a adressé une demande de conciliation au ministère du Travail. L'exercice a permis aux parties de s'entendre sur l'ensemble des clauses normatives et certains éléments d'aspects monétaires de la convention collective. Le 29 septembre dernier, la partie patronale a déposé au syndicat une offre globale de règlement disposant des éléments monétaires demeurant en litige.

L'offre de l'employeur adoptée à 53.5% par le personnel syndiqué renouvelle donc la convention collective échu depuis le 23 mars 2010. Plus d'une dizaine de rencontres de négociation ont permis aux employés syndiqués d'obtenir une convention collective d'une durée de 5 ans qui arrivera à échéance le 23 mars 2015.

Des augmentations de salaire totalisant 17.5% sur 5 ans (3.5% par année) permettent notamment une majoration des salaires de l'ordre 2.07\$ à 4.00\$ l'heure pour la durée totale du contrat. De plus, les salariés obtiennent une cinquième semaine de vacances après 20 ans de service continu, en plus d'une journée payée annuellement à titre de congé mobile. Finalement, les différentes primes de quart de travail ont été majorées entre 0.15\$ et 0.50\$ l'heure tout dépendamment du quart de travail et de la fonction occupée.

*« La négociation n'a pas permis aux parties de s'entendre sur la totalité des éléments en litige et l'assemblée générale a fait preuve de sagesse, dans les*

*circonstances en entérinant l'offre de l'employeur à seulement 53.5%. Le résultat parle donc de lui-même. »* déclare Rafael Azocar, président du Syndicat.

*Il ajoute : « Nos membres acceptent l'offre de l'employeur, mais demeurent très méfiants quant à la façon de la direction de gérer son entreprise. De grands changements sont à prévoir au niveau des stratégies de mise en marché de nos produits afin d'assurer la pérennité de notre entreprise et, en ce sens, la durée de 5 ans de notre convention collective insécurise nos membres, d'autant plus qu'il y a, depuis quelques mois, un problème important de surcharge de travail. »*

Le nouveau contrat de travail permet néanmoins de répondre à un enjeu majeur pour les deux parties à la table de négociation en assurant une meilleure rétention du personnel par l'octroi de niveaux de salaires et des conditions de travail concurrentielles, tout en encadrant l'utilisation de personnel d'agence et en limitant davantage l'utilisation de la sous-traitance.

Outre la durée, l'insatisfaction des membres quant à l'offre de l'employeur réside aussi dans le fait que les primes d'assurances collectives ne cessent d'augmenter significativement d'une année à l'autre et que l'employeur demeure le seul maître d'œuvre en la matière, la co-détention de la police d'assurance par l'employeur et le syndicat n'ayant pu être réalisée.

L'usine du Commensal emploie plus d'une quarantaine de salarié-es syndiqués et produit essentiellement des mets préparés pour ses restaurants ainsi que pour la distribution en épiceries. L'usine et le groupe Commensal appartiennent au groupe Pacini et à la Fondation Lucie et André Chagnon.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Mets du Commensal – CSN est accrédité depuis juin 2002 et est affilié à la Fédération du commerce CSN et au Conseil central des Laurentides CSN qui représente près de 15000 membres.

-30-

Pour information  
Martin Bourgeois, conseiller syndical  
Services régionaux CSN Laurentides  
450 438-4196